
NORME INTERNATIONALE



2875

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Emballages — Emballages d'expédition complets et pleins — Partie X : Essai de résistance aux projections d'eau

Première édition — 1973-10-01

122

CDU 621.798.1 : 620.165.7

Réf. N° : ISO 2875-1973 (F)

Descripteurs : emballage, essai, essai d'absorption d'eau.

AVANT-PROPOS

ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 2875 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 122, *Emballages*, et soumise aux Comités Membres en septembre 1972.

Elle a été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	France	Royaume-Uni
Allemagne	Hongrie	Suisse
Australie	Inde	Tchécoslovaquie
Autriche	Irlande	Thaïlande
Belgique	Japon	Turquie
Canada	Norvège	U.R.S.S.
Egypte, Rép. arabe d'	Nouvelle-Zélande	U.S.A.
Espagne	Pays-Bas	
Finlande	Roumanie	

Aucun Comité Membre n'a désapprouvé le document.

Emballages — Emballages d'expédition complets et pleins — Partie X : Essai de résistance aux projections d'eau

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale spécifie une méthode d'essai pour déterminer la résistance d'un emballage soumis à des projections d'eau, ou la protection qu'il assure au contenu, lorsqu'il est arrosé d'eau. Elle peut également être utilisée pour pré-conditionner un emballage, préalablement à d'autres essais, dans le but d'étudier la diminution de sa résistance à la suite d'une exposition à l'eau courante.

L'essai est effectué sur l'emballage prêt au transport, et peut faire partie d'une série d'essais.

2 RÉFÉRENCE

ISO 2233, *Emballages — Emballages d'expédition complets et pleins — Partie II : Conditionnement en vue des essais.*

3 PRINCIPE

L'emballage est placé dans une enceinte d'essai et est arrosé d'eau à une température constante et durant une période déterminée.

4 APPAREILLAGE

4.1 Enceinte d'essai, isolée et chauffée, si nécessaire, pour permettre un réglage de la température, et munie d'un sol à grille et d'un orifice de sortie de capacité suffisante pour permettre à l'eau de s'écouler en quantité égale à celle qui y est déversée, de manière que l'emballage soumis à l'essai ne repose pas dans de l'eau immobile.

Sa hauteur doit être suffisante pour assurer une distance d'au moins 2 m entre les dispositifs d'arrosage et le point le plus proche de l'emballage d'essai, de manière que les gouttes tombent verticalement. Les dimensions du sol doivent être d'au moins 50 % supérieures à celles de la base de l'emballage d'essai.

4.2 Dispositifs d'arrosage, munis de becs pouvant déverser 100 ± 20 l/(m²·h) d'eau, verticalement, sur une surface horizontale située 2 m au-dessus, et d'une manière suffisamment uniforme pour satisfaire aux conditions de l'essai d'étalonnage spécifiées au chapitre 5.

4.3 Système d'alimentation en eau, à la température désirée, et assurant un débit et une pression appropriés aux dispositifs d'arrosage.

5 ÉTALONNAGE

Les dispositifs d'arrosage doivent être montés avec les becs dirigés verticalement vers le bas et à 2 m au-dessus de la surface du sol.

Un nombre adéquat d'emballages identiques ouverts, d'un modèle offrant une ouverture d'une surface comprise entre 0,25 et 0,5 m² et une hauteur comprise entre 0,25 et 0,5 m, doivent être disposés sur la surface du sol, de manière à couvrir au moins 25 % de celle-ci.

Les dispositifs d'arrosage doivent alors être ouverts et les temps nécessités par le remplissage complet du premier et du dernier emballage doivent être mesurés.

Le temps demandé par le premier emballage ne doit pas être supérieur à celui correspondant à un débit de 120 l/(m²·h), et le temps demandé par le dernier emballage ne doit pas être inférieur à celui correspondant à 80 l/(m²·h).

6 CONDITIONNEMENT

L'emballage doit être conditionné conformément à l'une des conditions spécifiées dans l'ISO 2233.

7 MODE OPÉRATOIRE

L'essai doit être commencé dans les 5 min suivant le retrait de l'emballage des conditions atmosphériques choisies selon le chapitre 6.

7.1 Ouvrir les dispositifs d'arrosage jusqu'à ce que le système entier ait atteint son équilibre. Sauf indication contraire, la température normale de l'eau d'arrosage et de l'enceinte d'essai doit être comprise entre 5 et 30 °C.

7.2 Placer l'emballage d'essai au centre de l'enceinte d'essai, dans la position prédéterminée et de manière à ce que les gouttes tombent verticalement sur lui. Faire fonctionner les dispositifs d'arrosage d'une manière continue, au débit indiqué par l'essai d'étalonnage et durant une période déterminée.